



ASTREINTE  
SERVICE DES EAUX  
LOIRE FOREZ

En dehors des heures d'ouverture du service au public et en cas de fuite d'eau importante située avant le compteur (domaine public) ou de manque d'eau, vous pouvez contacter le service d'astreinte de l'eau potable communautaire :

**06 42 30 85 67**

Si la fuite se situe après le compteur (dans votre propriété), faites appel à un plombier car Loire Forez agglomération n'intervient pas.

Le service des eaux communautaire vous accueille au 12 rue de Laplatte 42600 Montbrison

Lundi, mardi, mercredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; Le jeudi de 8h30 à 12h

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Par téléphone au 04 26 54 70 90

Par mail : ➤ branchements, problèmes divers : [eaupotable@loireforez.fr](mailto:eaupotable@loireforez.fr)  
➤ facturation, emménagement/déménagement : [eauassainissement@loireforez.fr](mailto:eauassainissement@loireforez.fr)